

SAMEDI
12
DÉCEMBRE
82^e ANNEE.
N° 94

Journal du Lot

CAHORS

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT
(1868-1942)

COMMENT S'EFFECTUA L'ATTAQUE contre l'Afrique du Nord

M. de Brinon, secrétaire d'Etat auprès du Chef du Gouvernement, a fait à la presse un exposé sur la résistance des troupes françaises en Afrique du Nord : « Il y a un mois, a-t-il dit, que l'Afrique du Nord française a été attaquée par les Anglo-Américains, et que la honteuse défection de grands chefs, reniant leur serment de fidélité, a permis aux troupes américaines et britanniques d'occuper les plus précieuses parties de notre Empire africain. Dans la succession d'événements douloureux qui en a été le résultat fatal, il ne fut pas possible de prêter l'attention qu'ils méritaient à ce qui avait fait tout leur devoir, c'est-à-dire à la masse des officiers et des soldats fidèles et des braves gens, victimes de la trahison de puissants gradés et de hauts fonctionnaires. En outre, les renseignements parvenant très difficilement au Gouvernement, aucune nouvelle certaine ne pouvait être donnée. »

Aujourd'hui, les renseignements commencent à arriver. Déjà, des témoignages authentiques permettent d'affirmer que l'armée française d'Afrique du Nord était, dans son ensemble, prête à se battre. Seuls, les ordres de l'échelon suprême ont annihilé sa résistance et brisé son élan. Il est incontestable que l'amiral Darlan porte la responsabilité essentielle. C'est lui qui paralyisa la défense, tandis que le félon Giraud passait à l'action sous le commandement ennemi.

L'histoire dira que l'occupation des côtes algériennes et marocaines par les troupes anglo-américaines n'a pas été le fait d'une victoire militaire, mais le résultat facile de la trahison. C'est ainsi que des rapports rédigés par des Français loyaux, qui ont pu regagner la métropole, établissent :

La dissidence du général Béthouard
Que Béthouard avait préparé de longue date son action de dissidence. Il est même probable qu'il avait indiqué lui-même les points de débarquement les plus faciles, c'est-à-dire ceux où il existait peu ou pas de défense. Il y a même lieu de penser que, dès la fin du mois d'octobre, afin de mieux désorganiser la défense des côtes marocaines de la région de Casablanca, il avait envoyé, sous prétexte de suivre les cours d'instruction, un grand nombre de sous-officiers à l'intérieur. Lorsque, dans la nuit du 7 au 8 novembre, Béthouard fit encercler l'état-major du commandement supérieur par des troupes à son commandement et fit emprisonner le général Lasroux, transporté sous escorte à Meknès, il exécutait un plan qu'il avait mûrement établi.

EN PEU DE MOTS...

- En vue de mettre un terme à certains abus qui ont été constatés, notamment en matière de marché noir, le gouvernement a décidé l'obligation pour tous les Juifs d'être porteurs d'une carte d'identité sur laquelle figurera visiblement leur appartenance juive.
- La journée de chasse pour les prisonniers a rapporté 4 millions de francs contre 1.700.000 francs l'année dernière.
- On annonce la naissance de quadruplés dans un village des environs de Cosme (Italie). La mère, qui a déjà mis au monde 6 enfants, ainsi que les 4 nouveau-nés, sont en bonne santé.
- Un engin incendiaire lancé par un avion anglais est tombé sur une ferme dans les Vosges. La maison d'habitation et les engorgements ont été incendiés. Les dégâts sont évalués à un demi-million.
- 85.000 fausses cartes de textiles ont été fabriquées par l'imprimeur Mariette et l'intermédiaire Laroniguière-Lafon et revendues par eux. Ils viennent d'être condamnés aux travaux forcés à perpétuité. La confiscation des biens a été prononcée contre eux.
- On annonce la mort à Rodaz du sculpteur Denys Puech, membre de l'Institut, qui fut directeur de la Villa Médicis.
- Un professeur suédois, le docteur Kling, a déclaré officiellement qu'il avait découvert un germe infectieux semblable à celui de la paralysie infantile. Le professeur Kling espère pouvoir mettre enfin un terme à cette maladie effroyable qui continue à faire des ravages dans le monde entier.
- La maison de fous de Tago à Hong-Kong a été détruite par un incendie. Le sinistre s'est étendu avec une telle rapidité qu'il a été très difficile d'évacuer les pensionnaires. Trente-sept d'entre eux ont péri dans les flammes.
- On vient de mettre au point un nouveau procédé pour conserver les œufs pendant plus de huit mois. Ce procédé permettrait, en temps normal, une économie de 400 millions de francs pour toute la France.

modèles dépareillés. Cependant, en quelques heures, il s'empara de quatre pièces antichars américaines avec leurs munitions, qui étaient aussitôt retournées contre les assaillants, tandis que nos vieux chars, faisant de leur mieux, détruisaient à très courte distance de puissants blindés américains.

Dans la soirée du 8 novembre, les pertes de ce régiment d'élite étaient très lourdes : 11 chars sur moins de 30 étaient détruits ; plusieurs commandants d'unités hors de combat ; de nombreux tués et blessés restaient sur le terrain. Les survivants avaient beaucoup à souffrir des tirs d'artillerie des bateaux de guerre, réglés par l'aviation assaillante, qui possédait l'absolue maîtrise de l'air. En effet, l'aviation française de Rabat avait, dès le début, perdu un grand nombre de ses appareils. Le 9 au matin, elle ne possédait plus que six avions de chasse de modèle ancien, alors que des bombardiers sillonnaient le ciel en permanence.

En Algérie
Les renseignements sont encore rares, il est établi que les réserves ne furent pas engagées parce qu'avant même de faire mouvement, elles avaient reçu l'ordre de demeurer dans les casernes. Pourtant de petits groupes héroïques s'acharnaient à résister. C'est ainsi qu'un officier de l'école de cavalerie d'Alger, qui défendait un poste avec une poignée d'hommes, fit à lui seul 200 prisonniers américains et ne cessa le feu que dans l'impossibilité matérielle, faute de munitions et faute de liaison, de continuer.

Ces renseignements, certains malheureusement fragmentaires, indiquent déjà que les chefs d'unité et les troupes étaient prêts à faire, même dans des conditions très difficiles par manque de moyens puissants et de matériel approprié, que tout le monde connaissait, tout leur devoir. De ces troupes, on peut dire qu'elles ont sauvé l'honneur de l'armée française que seule a terni la trahison de certains chefs qui auraient dû, plus que tous autres, se montrer fidèles à la parole donnée au Maréchal de France (Dépêche O.F.I.).

LE MARÉCHAL PÉTAIN a reçu le Maréchal VON RUNDSTEDT

Sur le désir exprimé par le Maréchal de France, chef de l'Etat, le maréchal von Rundstedt, commandant en chef à l'ouest, s'est rendu jeudi à Vichy. Il a eu à cette occasion un entretien avec le Maréchal Pétain, en présence de M. Pierre Laval, chef du gouvernement.

LA RELEVÉ

Des spécialistes quittent Clermont-Ferrand
Des trains de travailleurs pour la Relevé sont partis mercredi de Montpellier, de Nice et de Clermont-Ferrand. Dans ce dernier convoi, figurait un nombre assez important d'ouvriers caoutchoutiers et métallurgistes.

Quant à l'important contingent qui a quitté Nice, c'est le 27^e convoi formé dans les Alpes-Maritimes.

LE EMPLOI DES MILITAIRES DE CARRIERE

Le secrétariat d'Etat à la guerre communique :
A la suite de la démobilisation, de nombreux militaires de carrière manifestent une inquiétude compréhensible au sujet du sort qui leur sera réservé une fois terminée la permission qui leur a été accordée.
D'une part, une loi, qui sera prochainement publiée, déterminera le statut des militaires démobilisés après l'expiration de leur permission et en fixera notamment les conditions matérielles.
D'autre part, le gouvernement a décidé de procéder au remplissage des militaires de carrière : officiers, sous-officiers et hommes de troupe.
En raison de l'importance des problèmes soulevés par cette question, il a chargé un organisme interministériel d'examiner les principes selon lesquels s'opèrera ce remplissage, de déterminer les situations susceptibles d'être attribuées aux intéressés et d'en assurer la répartition entre les trois secrétariats d'Etat militaires.

Les militaires de carrière de l'Armée de terre démobilisés, qui n'ont pas encore formulé de demande d'emploi, sont invités à faire connaître d'urgence leur désir d'être reclassés au commandant de l'organisme liquidateur de la subdivision (chef-lieu du département) de leur résidence s'ils résident en zone non occupée, au commissariat régional (ancienne région militaire) de leur résidence s'il résident en zone occupée.

CHRONIQUE DU LOT

LIVRAISON DES BLE SEIGLE ET ORGE DE LA RECOLTE 1942

Les agriculteurs devront obligatoirement livrer, avant le 31 décembre 1942, aux organismes stockeurs auxquels ils sont rattachés, la totalité des blés et des seigles qu'ils détiennent.

Toutefois, les agriculteurs échangistes pourront conserver les quantités de céréales correspondant à la ration préférentielle agricole prévue par l'arrêté ministériel du 24 août 1942.

Dans le cas où des pensements de printemps seraient rendus nécessaires, les organismes stockeurs mettront, en temps utile, à la disposition des agriculteurs les quantités de blé indispensables.

Les demandes de semences seront centralisées dans chaque commune, soit par le Maire, soit par le Syndicat corporatif, conformément aux instructions qui seront données par le Directeur des Services Agricoles. Des justifications devront accompagner ces demandes.

Les producteurs devront également livrer, avant le 31 décembre 1942, aux organismes stockeurs, les contingents d'orge qui leur ont été imposés.

Lorsque les organismes stockeurs n'auront pas la possibilité, en raison de l'insuffisance de logement, de recevoir les quantités de céréales offertes par un agriculteur, celui-ci devra souscrire, pour ces quantités, un engagement de livraison différée et en demander récépissé à l'organisme stockeur.

RATIONS DE MATIERES GRASSES

La ration de matières grasses, allouée aux consommateurs du département du Lot, est fixée à 310 gr. pendant le mois de décembre 1942, se répartissant comme suit :

1^o **Consommateurs ordinaires** (ni producteurs de lait, ni travailleurs de force) : La ration totale de 310 gr. de matières grasses sera obtenue en huile.

Cette ration s'obtient contre remise de la totalité des tickets-chiffres de la feuille de matières grasses et du ticket GE, qui a une valeur de 10 gr. En plus de ces tickets, il doit également être remis, pour avoir droit à la perception de cette ration, le coupon n° 12 de la carte départementale de couleur verte ou orange.

Les tickets-lettres GB, GC et GD sont sans valeur.

2^o **Travailleurs de force 1^{re} catégorie** (disposant d'une seule feuille spéciale supplémentaire) :

Indépendamment de la ration normale des consommateurs ordinaires, ces travailleurs de force ont droit aux suppléments ci-après, qui seront perçus au moyen des tickets situés en bas et à gauche de la feuille spéciale et portant la mention « F, décembre 1942, matières grasses » :

a) **Huile** : Le taux du supplément est fixé à 100 gr. ; ce supplément sera perçu contre remise du ticket F n° 1.

b) **Margarine** : Le taux du supplément est fixé à 100 gr. ; ce supplément s'obtient contre remise du ticket F n° 2.

c) **Margarine ou végétaline** : Le taux du supplément est fixé à 100 gr. Ce supplément sera perçu contre remise du ticket F n° 3.

3^o **Travailleurs de force 2^e catégorie** (disposant de deux feuilles spéciales supplémentaires) :

Indépendamment de la ration normale des consommateurs ordinaires, ces travailleurs de force ont droit aux suppléments ci-après, qui seront perçus au moyen des tickets situés en bas et à gauche de deux feuilles spéciales et portant la mention « F, décembre 1942, matières grasses » :

a) **Huile** : Le taux du supplément est fixé à 200 gr. Ce supplément s'obtient contre remise de deux tickets F n° 1.

b) **Margarine** : Le taux du supplément est fixé à 200 gr. Ce supplément s'obtient contre remise de deux tickets F n° 2.

c) **Margarine ou végétaline** : Le taux du supplément est fixé à 200 gr. Ce supplément s'obtient contre remise de deux tickets F n° 3.

4^o **Producteurs de lait 1^{re} catégorie** :

a) **Huile** : Le taux de la ration est fixé à 310 gr. Cette ration s'obtient contre remise de la totalité des tickets-chiffres et du ticket-lettre GP qui a une valeur de 260 gr.

Le ticket-lettre IH est sans valeur pour la perception des matières grasses, mais est affecté à l'inscription auprès de la laiterie.

b) **Beurre** : Le taux de la ration est fixé à 50 gr. Cette ration s'obtient contre remise du bon P.

Ration de fromage

La ration de fromage pour le mois de décembre est fixée :

1^o A 160 gr. pour les consommateurs urbains des villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, St-Céré et Cajarc.

Cette ration s'obtient contre remise de 8 tickets de 20 gr. Les tickets-lettres FA, FB, FC et FD sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

2^o A 80 gr. pour les consommateurs ruraux, dans toutes les autres villes et communes du département.

Cette ration s'obtient contre remise des tickets de 20 gr. numérotés 1, 2, 5 et 6. Les tickets de 20 gr. numérotés 3, 4, 7 et 8 et les tickets-lettres FA, FB, FC et FD sont sans valeur jusqu'à nouvel avis.

Cour d'Assises du Lot

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, la session des Assises du Lot de décembre 1942 n'aura pas lieu.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées, à 13 h. 45 et à 16 h., un grand film policier : **LE DERNIER DES SIX**, avec Pierre Fresnay, Complément et Actualités.

LA REMISE DES ARMES A FEU

Le dépôt des armes à feu de toute nature, y compris les armes de chasse, détenues par les particuliers, continue à s'effectuer avec régularité et selon les recommandations faites par les autorités.

Précisons que le délai fixé par la loi du 3 décembre expire le 14, à minuit. Lundi prochain sera donc la dernière journée pour se mettre en règle, aussi bien en ce qui concerne la remise des armes que pour les déclarations à faire soit à la mairie, soit au commissariat, soit à la gendarmerie, lorsqu'il y a lieu de signaler la présence d'armes non déposées. Il est vivement recommandé aux intéressés de ne pas attendre ce jour-là et moins encore la dernière heure pour s'acquitter de leurs obligations, mais de procéder au plus tôt au dépôt des armes, munitions ou pièces détachées, dont la détention les exposerait, dès mardi prochain, aux sanctions très graves qui sont explicitement édictées dans la loi.

POUR AVOIR DU BOIS DE CHAUFFAGE

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er} : Les consommateurs des communes de Cahors, Figeac, Gourdon, St-Céré, Souillac et Gramat sont autorisés à s'approvisionner en bois de chauffage directement auprès des producteurs non exploitants forestiers.

Article 2 : Les livraisons ne pourront excéder 5 stères par foyer.

Article 3 : Les autorisations d'achat seront délivrées par les Services de la Préfecture sur demande des intéressés et contre remise :

1^o de la carte de bois du demandeur ;
2^o d'un certificat du Maire attestant que le fournisseur a satisfait à l'imposition communale, prévue par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1942, et qu'il n'est pas exploitant forestier.

Article 4 : L'autorisation d'achat délivrée par les Services de la Préfecture tiendra lieu d'autorisation de transport. Elle devra porter obligatoirement la date du transport et ne sera valable que pour un seul voyage.

Taux des rations de vin

A compter du 1^{er} décembre 1942, les rations de vin ne seront plus hebdomadaires mais mensuelles, suivant les taux de ration ci-après :

Catégorie J3, A, V, T. 4 litres par mois
" C 6 " "
" T1 8 " "
" T2 12 " "

Les consommateurs percevront leur ration de vin sans contre-partie de ticket.

Les travailleurs de force obtiendront la ration supplémentaire en échange des tickets I, II, III, IV de leur feuille spéciale, chez le débitant de leur choix.

Les tickets de travailleurs de force seront remis aux grossistes qui les feront parvenir, le 30 de chaque mois au plus tard, au Délégué départemental du C.C. R.B., 2, rue J.-François-Caviole à Cahors.

Ration de pâtes alimentaires

Le taux de la ration de pâtes alimentaires pour le mois de décembre a été fixé à 250 gr. pour toutes les catégories de consommateurs du département.

La distribution sera faite dès maintenant, contre remise du ticket DW de la feuille de denrées diverses du mois de décembre.

Vente du chocolat à la tasse

Par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 1942, le service du chocolat à la tasse dans les cafés, restaurants et autres établissements servant des déjeuners ou collations est interdit.

Aux usagers du gaz

Une circulaire du 17 octobre 1942 de M. le Directeur des Mines prescrit, pour les usagers du gaz, un contrôle de la déclaration du nombre de personnes existant au foyer.

Ce contrôle commencera à partir du 1^{er} janvier 1943 ; des agents habilités des Sociétés concessionnaires se feront présenter les cartes d'alimentation et en détacheront le coupon n° 12.

Les abonnés du gaz sont invités à faire procéder d'ici le 1^{er} janvier 1943 à la rectification éventuelle de leur déclaration, les sanctions pour inexactitude ne devant pas être appliquées.

Les foires de la semaine

Lundi 14 décembre : Labastide-Murat, Montcabrier, Francoules, Gourdon, Saint-Projet.

Mardi 15 : Douelle, Figeac, Vaylat.

Mercredi 16 : Biars-sur-Cère, Prayssac, Rocamadour.

Jeudi 17 : Laurettes, Assier, Catus, Vayrac, Le Vigan.

Vendredi 18 : Comiac, Saint-Caprais.

Samedi 19 : Bach, Gorses, Souillac.

THEATRE MUNICIPAL

Dimanche 13 décembre en matinée et en soirée, au Théâtre municipal, deux représentations : Roger Monteaux, Sociétaire de la Comédie Française, dans la pièce qu'il a jouée au Théâtre Français, **L'ABBE CONSTANTIN**, avec Barbara Shaw, la belle interprète des *Perles de la Couronne*. C'est un Gala de Comédie Française.

Prudent de louer. Toutes faveurs suspendues.

QUERCYNOIS !

Du 6 au 20 décembre, les quêteurs du SECOURS NATIONAL se présenteront à domicile pour recueillir votre obole. Soyez généreux : que l'effort de chacun obtienne le salut de tous. D'avance, merci.

CAHORS

POUR LE SECOURS NATIONAL

Parlant du Secours National, son secrétaire-général Pilon le définissait une « agence de dépannage » général. Cette expression le caractérise dans son action qui met en branle, en effet, de nombreuses virtualités bienfaisantes, lesquelles sans lui resteraient en panne. Mais il nous semble que, dans son esprit, le Secours National est quelque chose de plus. Il est aussi le lieu d'une grande expérience humaine d'où naissent de nouvelles formes d'action sociale. Soucieux d'union et d'efficacité, ce grand organisme s'appuie sur tout ce qui existait pour faire donner à chaque chose et à chaque individu le maximum de bienfaisance.

En même temps il tend à ajouter au sentiment de la charité celui de la solidarité qui lui donne un accent humain et fraternel. Il a mobilisé partout des volontés de dévouement désintéressé pour en faire comme une armée en lutte contre la misère qui supplée à la rigidité administrative et fait face à des imprévus qui tendent à devenir la règle. Ces dévouements reconfortent des misères non cataloguées, accomplissent des travaux non rentables, jettent des liaisons entre les groupes et les individus. C'est une élite qui lutte contre le courant d'égoïsme où tant de gens sans lui se laisseraient emporter.

C'est à quoi il convient de penser en ce temps où les quêteuses et quêteurs du Secours National vont de porte en porte solliciter la générosité des habitants. Que chacun imagine derrière eux le bien que fait chaque jour l'œuvre qu'ils représentent ! Que chacun se dise qu'en atténuant des misères, en apaisant des colères et des ressentiments, les bienfaits du Secours National ne profitent pas seulement à ceux qui les reçoivent, mais aussi à ceux qui les rendent possibles.

Jamais la paix sociale ne fut plus nécessaire à notre pays et cela c'est un bien que l'on ne saurait payer trop cher !

C'EST A CAHORS D'ABORD QUE LA FORMULE A ETE APPLIQUEE

Tandis que le gouvernement procède légalement à cette institution des « restaurants communautaires », nous pouvons bien rappeler que nous l'avions depuis longtemps prévue. Il y a deux ans, dans une assemblée générale du Secours National, le regretté M. Paul Orlicq qui la présidait parla de l'organisation du repas d'entraide, disant sous forme de boutade que c'était peut-être là une formule qu'il faudrait développer. Et le lendemain, dans ce journal, nous écrivions qu'on pouvait prévoir le jour où, pour ménager les ressources alimentaires, on viendrait « aux repas en commun ». Ce qui nous valut quelques protestations amusées et effrayées à la fois de certains lecteurs.

Nous y voilà engagés pourtant sur cette voie, un peu plus vite peut-être que nous ne l'avions cru par suite du déficit causé dans notre ravitaillement national par la suppression de ce qui nous arrivait encore de l'Afrique du Nord.

Alors que le pays tout entier voit se tarir une source importante d'alimentation, la communauté nationale fait son devoir en prenant des dispositions pour atténuer les difficultés alimentaires de ceux qui sont le moins en mesure de leur faire face. Les restaurants communautaires prévus s'ouvriront d'abord aux catégories les plus exposées de la population. Il faudra, pour y être admis, se trouver en de certaines conditions précises de ressources ; mais il n'est pas difficile d'imaginer qu'avec le temps ces conditions pourront s'élargir pour englober progressivement de nouvelles catégories de la population. Et cela pourrait bien aller plus vite qu'on ne serait tenté de le supposer. Le système est extensible autant que le rationnement se resserrera !

Laissant là des prévisions, qu'après tout les circonstances peuvent déjouer, nous sommes autorisés à constater que notre ville de Cahors aura été l'une des premières — sinon même la première — à faire sur le terrain municipal une expérience qui a devancé l'initiative gouvernementale.

C'est dès le début de novembre que l'idée d'un « restaurant familial » naquit à la Préfecture du Lot avec le concours immédiatement accordé du Conseil municipal. On ne perdit pas de temps en paroles. L'exécution suivit tout de suite la pensée et dès le début de décembre le « restaurant familial » était inauguré.

Nous aurons assurément à en reparler. Mais, dès maintenant et après expérience faite, nous avons à constater le succès qu'il remporte, la faveur avec laquelle il a été accueilli et les services qu'il rend.

Dans ce domaine, du moins, Cahors aura été un précurseur. — E. L.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira lundi 14 décembre à 17 heures à la Mairie de Cahors.

SOCIETE DES ETUDES DU LOT

La prochaine réunion de la Société des Etudes du Lot aura lieu le lundi 14 décembre, à 17 heures.

MM. les membres de la Société sont priés d'assister à l'Assemblée Générale qui se tiendra ce jour-là, exceptionnellement, à la Bibliothèque municipale. — Le Bureau.

Syndicat corporatif agricole de Cahors

Les cultivateurs de la commune de Cahors sont invités à prendre connaissance à la mairie de leurs impositions individuelles pour 1943 : avoine, maïs, pommes de terre et haricots secs.

TOUTE LA VILLE EN PARLE...

Voulez-vous, Madame, être en beauté ? Avoir des cheveux jeunes, souples, extraordinairement beaux ?

Confiez votre chevelure à une coiffeuse diplômée de Paris qui saura souligner et mettre en valeur votre personnalité.

Application du célèbre Cadocicain « OL-FLAP ».

Nous attendons votre aimable visite au N° 36, rue de la Barre à Cahors (1^{er} étage) ou prenez rendez-vous : Allo 665.

Monsieur... Vous hésitez sur le choix de votre coiffeur ?

Une seule et unique adresse ! Au 36, rue de la Barre à Cahors, Monsieur GEORGES, le nouveau maître-coiffeur, vous réservera le meilleur accueil, dans un cadre simple et coquet.

S'y faire coiffer prouvera votre bon goût... S'y faire raser, quelle merveille... mieux qu'une caresse !

ETAT-CIVIL

du 4 au 11 décembre 1942

Naissances

Roger Monique, avenue de Paris. Evrard Bernard, rue Wilson. Chayrou Pierre, rue Wilson. Larroue Michèle, rue Wilson. Sirvant Sylviane, rue Wilson. Publications de mariages Trochu Charles, soldat au 40e R.A.L., et Joffre Paulette, modiste à Cahors. Palame Pierre, employé de bureau à Cahors, et Chavalle Pierrette, s.p. à Larroque-des-Arcs. Blayac Marcel, manoeuvre à Cahors, et Bernard Marie, repasseuse à Cahors. Tulet Maurice, gardien de la paix, et Granier Christine, s.p. à Cahors. Ventailac René, ferrailleur, et Ceollo Inacia, ouvrière d'usine à Cahors. Fabre Gaston, avocat à Castres (Tarn), et Bouyssou Marie-Rose, s.p. à Cahors. Mariage Fortin Pierre, gardien de la paix, et Arruabarrena Josefa, s.p. Décès Fleury Marie, Vve Cormerotte, s.p. 85 ans, rue Wilson. Vidal Melanie, s.p., 83 ans, 6 bis, avenue J.-Jaurès. Bourgade Marguerite, Vve Constant, s.p., 72 ans, 8, rue J.-Murat. Vidal Adeline, Vve Rollés, s.p., 68 ans, 51, rue Nationale. Espéret Jean, propriétaire, 80 ans, 1, rue Clemenceau. Tesquet Jules, retraité S.N.C.F., 75 ans, 19, rue Portail-Alban. Barrot Christianne, 18 mois, 5, rue Brives. Fauché Rosalie, Vve Rollés, s.p. 72 ans, 15, rue du Tapis-Vert.

AUX DEPOSANTS D'ARMES

Les déposants d'armes sont avisés de se conformer aux prescriptions suivantes : a) Pour les armes : attacher au pontet, avec du fil de fer, une étiquette en bois ou figurant ses nom et adresse, la nature, le numéro, la marque, et le calibre de l'arme (pour les armes sans numéro, faire une marque distinctive). b) Pour les munitions : coller sur le paquet une étiquette mentionnant les nom et adresse du déposant, la nature, le nombre et le calibre des munitions. c) Il est recommandé aux particuliers de nettoyer et de graisser leur arme avant le dépôt [Communiqué du Commissaire de Police].

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre excellent compatriote M. Jean Béliben, ancien sous-directeur de la Maison Centrale de Melun, décédé à l'âge de 68 ans à Toulouse où ses obsèques ont été célébrées mardi. M. Jean Béliben était bien connu à Cahors dont il était originaire et où il comptait de nombreux parents et amis. Pendant la guerre 1914-1918, il était capitaine et fut décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur. Nous adressons aux familles Chastant et Béliben, à tous les parents nos sincères condoléances.

Arbre de Noël de la Légion

La Légion Française des Combattants rappelle qu'elle organise le dimanche 20 décembre un arbre de Noël pour les enfants des prisonniers de la ville et du canton de Cahors. Les parents qui désirent voir leurs enfants prendre part à cette fête de famille sont priés de les faire inscrire aux Bureaux de l'Union Départementale de la Légion, 24, rue G. Clemenceau à Cahors. La clôture des inscriptions est fixée au 12 décembre, dernier délai.

Arrestation

Un vol d'une roue de camion fut commis place St-Laurent, dans la nuit du 2 décembre. Une enquête ouverte, sur plainte de M. Plancaissange, gendarme, par le service de la sûreté du commissariat de police, a donné de bons résultats. En effet, le nommé Pierre Sourbours, 38 ans, demeurant à Cahors, soupçonné d'être l'auteur de ce vol, fut interrogé. Pressé de questions par M. le commissaire de police, il finit par faire des aveux. Il a reconnu également avoir subtilisé, il y a un an, le cric dont il s'est servi pour démonter la roue volée. Sourbours a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison.

SERVICE GÉRANCE d'IMMEUBLES Encaissement loyers Recouvrement des arriérés MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL N° 46

Stella ne le laissa pas languir et en vint immédiatement au fait : — Daniel, dit-elle, j'ai appris par Morley que vous lui prêtiez une intrigue avec une femme, une certaine Maria... Je désire savoir quelles sont les personnes que vous avez mises au courant de cette histoire ? — A dire le vrai, je n'ai parlé de Maria qu'à Mr Kennedy lui-même. — N'est-ce pas déplacé d'aller fouiller le passé des gens pour faire revivre de vieilles aventures amoureuses ? — Quand j'ai prononcé devant Mr Kennedy le nom de « Maria », je ne croyais pas du tout qu'il s'agissait d'une intrigue : c'est Mr Kennedy qui a insisté pour lui donner ce caractère. — Mais pour quelle raison avez-vous cru devoir parler à Morley de cette Maria ? — La mystérieuse personnalité de cette femme m'intéressait singulièrement... depuis le jour où un hasard m'a révélé son existence. — Morley affirme que vous avez également parlé de Maria au Régent. — Je n'ai jamais abordé ce sujet avec votre tuteur, Stella ! Cette négation était si péremptoire qu'elle ne laissait place à aucune équivoque... Pour bien marquer qu'elle considé-

Les Sports

Coupe de France

U.S. Cazères contre Stade Cadurcien C'est demain que nous aurons le plaisir de voir cette grande partie de foot-ball sur notre stade municipal. Cazères, équipe très homogène et parfaite dans toutes ses lignes, L.U.S. est en fait des championnats des Pyrénées Division d'Honneur devant Montauban. Sur cinq matches officiels joués, elle a obtenu cinq victoires par des scores très éloquentes. Ce brillant palmarès indique bien la valeur de cette belle équipe garonnaise. Les équipiers du S.C. ont un excellent moral devant ce redoutable nom de Cazères et doivent nous faire assister à de magnifiques phases de jeu du ballon rond. En lever de rideau les « Juniors des Pupilles de la Marine » seront opposés aux « Juniors du S.C. ». Très certainement la Musique des Pupilles prêtera son concours pour cette grande manifestation sportive.

Contrairement à l'horaire prévu et sur la demande de l'U.S. Cazères, le match débutera à 14 h. précises.

RUGBY

Nos Juniors, qui on ne sait pour quelle raison avaient été déclassés au profit de Montauban, viennent d'être reclassés en fête de poule et iront, de ce fait, disputer dimanche à Albi le quart de finale qui les mettra aux prises avec les Juniors d'Albi-Olympique. S'ils remportent la victoire — comme nous l'espérons — ils auront l'honneur de jouer la demi-finale le dimanche 20 décembre au Stade L.-Desprats contre le Stade Toulousain Juniors. Donc bonne chance à nos Juniors afin que nous puissions, dimanche prochain, voir évoluer le Stade Toulousain, grand favori de la compétition, devant nos vaillants Juniors qui, sous l'active direction de leur entraîneur, ont pu cette année obtenir d'excellents résultats.

Pendant ce temps l'équipe I, en voie de réorganisation, affrontera sur son terrain l'U.S. Souillagaise (I), grand favori de la compétition qui, dimanche dernier encore, réussissait en championnat le match nul à Castelsarrasin. Mais ce ne sera dimanche qu'un match amical qui préparera l'équipe à affronter le dimanche suivant, en championnat, avec quelques chances de succès, l'équipe de l'Avenir Moissagais. Tâche difficile car les Moissagais jouent sur leur terrain. Avec les dernières rentrées et le retour de certains joueurs, il devrait être possible au Stade de poursuivre honnêtement une saison lamentablement commencée. Que tous les joueurs y mettent le cœur nécessaire : rien n'est encore perdu !

A SOULLAC

Rugby. — Championnat des Pyrénées : Souillac et Castelsarrasin font match nul (zéro à zéro). — Dimanche dernier l'U.S. Souillagaise était en déplacement à Castelsarrasin. Après un match où les quinze Souillagais se dépensèrent à fond, ce fut le match nul (zéro à zéro). Tous les 15 sont à féliciter.

PALAIS DES FÊTES

Samedi 12 décembre, soirée 21 h. Dimanche 13, deux matinées : 11 h. 45, 16 h. 30 ; soirée 21 h. : LE MONDE TREMBLE, avec un bon Complément. France Actualités.

INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

SOUSCRIVEZ AUX BONS D'ÉPARGNE

CAHORS

Sauzet

Une heureuse initiative. — Le Comité d'aide aux prisonniers de Sauzet a pensé qu'il ne suffisait pas d'envoyer des colis de vivres, mais d'y ajouter aussi des lettres qui permettent aux chers absents de revoir tout au moins en imagination les paysages du pays natal dont ils conservent la nostalgie. Et c'est ainsi que ce Comité a déjà envoyé aux prisonniers de Sauzet une douzaine d'exemplaires du Sans-culotte Fricasse, de La Route du Vin de Cahors, de l'écrivain régionaliste Ernest Lafon. Ces jours-ci, il va partir un troisième envoi de douze exemplaires du roman Les Vacances, du même auteur, et nos malheureux compatriotes liront et reliront ces pages comme ils l'ont déjà fait en pensant aux heures si douces qu'ils connaissent sous le toit natal avant d'être livrés à la tragique tourmente.

Sans doute, les stalags reçoivent des quantités de livres, mais peut-être y en a-t-il de plus chers pour les prisonniers que ceux qui leur apportent l'image fidèle du pays natal ?

C'est à quoi a pensé le Comité de Sauzet qui mérite d'être chaleureusement félicité pour son intelligente initiative. Il sait d'ailleurs déjà à quoi s'en tenir par les lettres enthousiastes qu'il a reçues de ses compatriotes qui ont été si sensibles à de tels envois et c'est pourquoi, pour entretenir cette nouvelle flamme d'espoir dans le retour, notre Comité a su trouver le chemin du cœur de ceux qu'il nous tarde tant de revoir.

FIGEAC

Saint-Céré

Réunion du Syndicat corporatif agricole — Les membres du Syndicat corporatif agricole ainsi que tous les agriculteurs et artisans agricoles sont invités à assister à la réunion générale du Syndicat corporatif qui aura lieu le dimanche 13 décembre à 15 heures (heure légale) dans la grande salle de la mairie de St-Céré.

Ordre du jour : Renouvellement des cotisations ; admission de nouveaux membres et abonnement au journal ; réclamations au sujet des pressoirs d'huile ; marché de la noix et différentes questions importantes pour la corporation. — Le Syndic : Alain CASSAGNAC.

GOURDON

Martel

Nécrologie. — Lundi dernier, à 9 h. 30, ont eu lieu à Martel, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Louis Maturiel, ancien directeur de l'Hôpital des Enfants malades de Paris, décédé à Messac (Corrèze) à l'âge de 74 ans. Nous présentons nos vives condoléances à sa famille.

Vous pourriez avoir un meilleur foie

De nombreux petits et grands hépatiques se sont bien trouvés de prendre après le dîner une tasse de tisane Vichy-flore. Ils ont remarqué que leur bouche n'était plus amère, qu'ils digéraient mieux, que leur intestin fonctionnait plus régulièrement. Peu à peu, les points au côté droit, renvois, ballonnements, etc., dont ils souffraient ont fait place à un agréable bien-être. Vichy-flore, 10 fr. 20 la boîte, ttes pharmacies.

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES. U.O. 3125, 11-12-42.

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 12 décembre, dimanche 13 en soirée à 21 h. et dimanche matinée à 15 h. Harry Baur, Robert Le Vigan, Raymond Rouleau, Fernand Ledoux dans : « L'Assassinat du Père Noël », avec un bon complément et France actualités.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Albert, agent des P.T.T., avec Mlle Marie-Clémentine Wax, tous deux domiciliés à Souillac. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

REMERCIEMENTS

Les familles CHAMBRON et BARROT remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de leur fille et petite-fille

Christianne BARROT

âge de 18 mois

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon Licencié en Droit, Notaire à Cahors

L'ECLAIRAGE GENERAL Société Anonyme au capital de 800.000 fr. porté à 1.000.000 de francs Siège social à Cahors, Avenue de l'Abattoir, n° 2

1. Aux termes d'une délibération en date du 23 janvier 1942, l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « L'ECLAIRAGE GENERAL » a décidé que le capital de cette société qui était de 800.000 francs serait augmenté de 200.000 francs par l'émission au pair de 400 actions nouvelles de 500 francs chacune payables en totalité au moment de la souscription et numérotées de 1601 à 2000, et que, comme conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts serait modifié et remplacé par les dispositions suivantes : Article 6 : « Le capital social est fixé à 1.000.000 de francs et divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune, dont 800.000 francs formant le capital avant augmentation et 200.000 francs représentant le montant de l'augmentation décidée par délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 janvier 1942. » Une copie conforme du procès-verbal de cette Assemblée Générale a été annexée à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après énoncé.

2. Aux termes d'un acte reçu par M^e BOUYSSOU, Notaire à Cahors, le Conseil d'Administration de cette société a déclaré que les 400 actions nouvelles de 500 francs chacune émises en exécution de la délibération précitée ont été souscrites par diverses personnes et qu'il a été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au montant des actions par lui souscrites, soit au total 200.000 francs. A cet acte est demeurée annexée une liste dûment certifiée contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

3. En vertu d'une délibération en date du 14 novembre 1942, constatée par un procès-verbal dont une copie a été déposée pour minute à M^e BOUYSSOU, Notaire sus-nommé, par acte du 4 décembre 1942, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement ci-dessus visée et a constaté que les modifications apportées à l'article 6 des statuts par l'Assemblée Générale du 23 janvier 1942 étaient devenues définitives.

Deux expéditions de l'acte du 14 novembre 1942, auquel est annexé le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 janvier 1942 et deux expéditions de l'acte de dépôt du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 novembre 1942 ont été déposés le neuf décembre 1942 au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors.

Pour extrait. — Signé : Bouyssou.

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS VENTE & ACHAT MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Quintonine

Toujours là pour vous fortifier !

6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies.

PETITES ANNONCES

Jachète tous modèles MACHINES A COUDRE, Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

VENTE, REPASSAGE, REPARATIONS tous articles de coutellerie

Affilage de cotes Lames de rasoirs mécaniques 5 francs le paquet chez FABRE, coutelier place St-Maurice (à côté des Halles)

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Achat, vente, échange

M^{me} ESTRADEL

31, Boulevard Gambetta

(En face le lycée de jeunes filles)

R.C. 4320 - C.P. 15.931 - Cahors

Cherche à louer ou à acheter PROPRIÉTÉ. Ecrire : M. Zarrazini, Bureau du Journal.

A vendre TERRAIN dans l'île, en bloc ou en parcelles. S'adresser à M. Girma, île de Cabessut.

On demande PERSONNE ACTIVE pour cuisine restaurant et marché. Bons gages, nourrie, non couchée. Sérieuses références exigées. S'adresser au Journal.

Cherche BONNE à tout faire. S'adresser : 13, rue Portail-Alban, entre 10 h. et 12 h. (Visa n° 48).

Echangers 2 stères et demi bois et 650 kg. charbon à Vichy, contre équivalent à Cahors. Urgent. Faire offres au Bureau du Journal qui transmettra.

BONNE à tout faire sachant un peu cuisiner est demandée pour St-Géry (Lot). Très bons gages. S'adresser au Bureau du Journal.

Recherche à louer MINOTERIE en activité ou bon moulin meules avec terres. S'adresser au Journal.

Il a été perdu dimanche un MANCHON garni bandes d'astrakan. Prière le rapporter 5 bis, rue du Portail-Alban.

CHIEN à vendre pour servir pour tirer une voiturette de maille. S'adresser 4, rue du Four-St-Barbe.

BUREAU DES DOMAINES DE CAHORS Le 22 décembre 1942 à 14 h. 30 il sera procédé au Magasin des tabacs en feuilles à Cahors à la vente d'un vieux matériel comprenant notamment : 6 moteurs électriques, 50 bonbonnes, 1 hache-paille, 2 moulins à décortiquer, diverses pompes, etc...

Au comptant, 12 0/0 en sus. — Le Receveur des Domaines : AURIENS.

Les deux responsables de la constipation

Un intestin paresseux, un foie avare de bile : voilà les deux grands responsables de la constipation. Vous stimulerez l'un et l'autre en prenant le soir un comprimé Vichybol, aux plantes laxatives et au sel Vichy-Etat. Aucune fatigue, aucune colique. Ttes Pharm. : 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

ETUDE DE M^e Pierre DESPRATS Licencié en Droit, Avoué à Cahors

JUGEMENT D'ADoption

A la date du cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, le Tribunal civil de Cahors a rendu le jugement d'adoption dont la teneur suit :

Le Tribunal, statuant publiquement, après s'être procuré les renseignements convenables, avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies et s'être assuré si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation, Homologue l'acte d'adoption reçu par Maître FABRE, notaire à Cahors, le vingt juillet mil neuf cent quarante-deux.

En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par Eugène MARCOULY, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié à Constans, commune de Valrouffé, veuf et non-remarié de la dame DAJEAN Lucie, né sur la commune de Vers le vingt-six octobre mil huit cent soixante-seize, en faveur du mineur BOULET Albert, né le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-deux.

Dit que BOULET Albert prendra le nom de l'adoptant et aura désormais pour nom patronymique celui de MARCOULY. Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état-civil de la commune de naissance de l'adopté et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de ce dernier, tant sur les registres de l'état-civil de la dite commune que sur ceux déposés au Greffe du Tribunal civil dans le ressort duquel est situé le lieu de naissance. — Signé : MALRIEU ; MAGNÉ.

Pour copie certifiée conforme. Cahors, le neuf décembre mil neuf cent quarante-deux. — P. DESPRATS, avoué.

mais douté de votre parole... Mais tout à l'heure, dans le chalet, j'ai eu l'impression que Daniel disait la vérité... Ce ne sont pas seulement vos dénégations, vos arguments qui m'ont inquiétée ; mais vous m'avez trompée.

Kennedy essaya en vain de convaincre Stella de sa bonne foi ; la jeune fille demeura incrédule.

Quelques minutes à peine s'étaient écoulées depuis le départ de Kennedy quand une voix familière fit sursauter Daniel :

— Bonjour, vieux frère ! comment va ? M. Alfred Hutchinson se tenait debout sur le seuil... Daniel traversa la chambre en courant, saisit les deux mains du visiteur et les secoua énergiquement :

— Hutchinson ! Comme je suis heureux de te revoir !... Où est la petite voiture ? Où as-tu été tout ce temps ?

— Doucement, vieux ! Je ne puis répondre qu'à une question à la fois !... Avant tout, je dois te dire que j'ai un camarade avec moi... Je n'ai pas voulu l'amener sans avoir obtenu l'autorisation... C'est un gaillard qui obtient l'autorisation... Il se trouve dans ton genre, un cow-boy... Il se trouve pour l'instant sans engagement et j'ai pensé que nous pourrions peut-être lui donner l'hospitalité... Si toutefois tu n'y vois pas d'objection, ajouts Hutchinson avec un peu de nervosité,

— Bien entendu, répondit Daniel d'un ton cordial. Un camarade à toi, Hutchinson, sera toujours le bienvenu. Fais-le entrer.

Hutchinson alla jusqu'à la porte et fit un signe de tête... Daniel s'approcha à son tour et cria par-dessus l'épaule d'Hutchinson :

— Entrez, cow-boy ! Daniel aperçut alors trois hommes avançant en file indienne, d'un air embarrassé.

— Tu m'avais parlé d'un camarade, Hutchinson !... Est-ce que je verrais triple ? dit Daniel en riant.

— Tu ne te trompes pas, vieux... Je

n'ai pas voulu te faire avaler les trois pilules à la fois !... Permetts-moi de te présenter Mr Sgt Banks, Mr Rock Parkins, Mr Bull Smithers... Mon ami, Daniel Everett.

Daniel serra les mains à la ronde et toute la compagnie prit place autour de la table ; après avoir rempli les verres, Daniel demanda à Hutchinson de lui raconter en détail ses faits et gestes depuis leur séparation. Hutchinson ne se fit pas prier :

— J'ai parcouru les environs, en possant la petite voiture et les gains journaliers ont largement suffi à mon entretien. En revenant à Lees, conformément à ma promesse, j'ai rencontré les cow-boys, ici présents. Ces trois gaillards faisaient partie d'un cirque ambulatoire dont l'impresario venait de prendre la fuite, en emportant la caisse.

— Je me sens malade quand je pense avec quelle facilité nous nous sommes laissés duper, confirma Bull.

— Si jamais je rencontre ce brigand sur mon chemin, il n'échappera pas à une solide correction, ajouta Seat en levant un poing de champion.

— Nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, grogna Rock.

Hutchinson reprit alors son récit :

— Ne voyant pas d'autre remède à la situation, j'ai proposé à ces braves de se joindre à moi et de partager mes ressources... Nous sommes devenus bons camarades et nous voilà !

— C'est parfait, dit Daniel. Où avez-vous laissés les chevaux ?

— Nous les avons attachés à des arbres non loin d'ici, répondit Rock en indiquant du doigt la direction.

— Je vous offre bien volontiers l'hospitalité ici, en attendant que vous ayez trouvé un autre engagement... Allons donner un coup d'œil à la cavalerie.

(à suivre).